

Image not found or type unknown



APS: Autorisation provisoire de séjour

Par **Lynaelle**, le **19/11/2014** à **15:58**

Bonjour, rnrnrnJe vous contacte car je suis une jeune diplômée d'un master 2, j'ai changé mon statut d'étudiant à jeune diplômée en recherche d'un emploi et j'ai eu un APS d'une durée d'un an. Entre temps, j'ai été accepté dans un master spécialisé et je souhaite poursuivre mes études. Quelle démarche doit-je suivre? ai-je le droit de redéposer un titre de séjour étudiant. rnrnrnCdt,